

Qarnot obtient un Titre V Système pour sa chaudière numérique

L'arrêté relatif au Titre V Système pour la chaudière numérique *Qarnot* est paru au Journal Officiel. Après le Titre V Système pour le radiateur-ordinateur obtenu en mai 2019, *Qarnot* bénéficie d'une nouvelle reconnaissance du Ministère de la Transition écologique, qui confirme les vertus environnementales de ses technologies.

Cet arrêté du 14 octobre 2020, publié au Journal Officiel le 24 octobre, a été signé par la Ministre de la Transition écologique et la Ministre déléguée chargée du logement, et concerne « l'agrément des modalités de prise en compte des "chaudières numériques" dans la Réglementation Thermique 2012 ». Le dossier avait été déposé avec le concours du CSTB. L'annexe de cet arrêté sera publiée au Bulletin officiel du Ministère de la Transition écologique et du Ministère du Logement dans les jours à venir.

La chaudière numérique QB•1 par *Qarnot*, embarque 24 processeurs qui, en effectuant des calculs informatiques complexes, dégagent de la chaleur. Cette chaleur fatale informatique est directement valorisée pour chauffer de l'eau à plus de 60°C, grâce à un système de dissipation directe.

Pénalisée jusqu'alors par le coefficient de conversion défavorable (énergie primaire/énergie finale) de 2,58 appliqué à l'électricité dans la RT 2012, la chaudière numérique *Qarnot* bénéficie désormais d'un abattement de 100% de sa consommation électrique dans les calculs de conformité à la Réglementation Thermique, pour des usages d'eau chaude sanitaire (ECS) dans le tertiaire et le résidentiel.

Paul Benoit, Président et co-fondateur de *Qarnot* réagit : « *Qarnot poursuit son but : limiter l'empreinte énergétique et carbone du calcul informatique d'une part, et du chauffage d'autre part. Ce Titre V Système est une grande satisfaction pour toutes les équipes qui se sont investies dans ce projet. Il accrédite le principe d'une économie circulaire numérique : le déchet des uns -la chaleur dans l'informatique- sera la ressource des autres - la chaleur dans le bâtiment- ! La "chaleur fatale" informatique est probablement le plus gros gisement d'énergie de récupération pour les bâtiments dans les années à venir. »*

Paul Benoit ajoute : « *Cette excellente nouvelle confirme la tendance de fond : le marché est demandeur de solutions performantes technologiquement et écologiquement. Ce Titre V conforte notre positionnement et vient s'ajouter aux récentes annonces et réalisations de Qarnot : installations de centaines de radiateurs et de chaudières partout en France, export en Europe, levée de fonds de 6M€ réalisée au printemps dernier, de nombreux recrutements depuis... Les indicateurs sont au vert, nous sommes très confiants pour l'avenir ! »*

A propos :

Fondée en 2010 par Paul Benoit et Miroslav Sviezeny, *Qarnot* est une société à impact, pionnière dans la récupération de la chaleur perdue des serveurs informatiques pour le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude.

Qarnot fournit du calcul informatique haute-performance en mode cloud pour les domaines comme la banque, la recherche, l'animation 3D, et l'industrie d'une part ; et chauffe des bâtiments de manière écologique et économique de l'autre.

En déployant la capacité de calcul informatique dans les bâtiments (logements, bureaux, piscines, bâtiments publics...), *Qarnot* réduit considérablement la consommation électrique et l'empreinte carbone du calcul informatique haute-performance, tout en offrant du chauffage gratuit et durable aux usagers.

Consultation de l'arrêté :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=_zUA9FhkJo2B7lc0k4VSp73NFIW3dzNvYtiXksp3e4k=

Qarnot
www.qarnot.com

contact : Quentin Laurens - quentin@qarnot.com - 07 61 83 82 61